Atthalin n'a pas duré moins de deux heures un quart.

L'audience a été suspendue ensuite. A la reprise Me Mimerel, avocat de M. Picquart, a la parole pour soutenir la demande.

M. Mimerel qui soutient la demande du colonel Picquart développe longuement son argumentation toute juridique.

Il déclare que le renvoi du colonel Picquart et de M. Leblois devant la Cour d'assises ne saurait souffrir aucune difficulté si la Chambre criminelle décidait qu'il y a lieu à règlement de juges.

Comme l'a fait tout à l'heure M. le Conseiller rapporteur, M. Mimerel fait l'exposé de toute l'affaire. Il parle du faux Henry et cite une lettre du général Zurlinden, ministre de la guerre, déclarant qu'en 1896, de grosses fautes et même des crimes auraient été commis. Il faisait allusion au colonel Picquart (L'orateur dont la voix est sourde se fait difficilement entendre du public auquel d'ailleurs, il tourne le dos.)

Il montre le colonel Picquart recherchant le coupable du crime reproché à Dreyfus et n'incriminant Esterhazy qu'après qu'il eut acquis la conviction qu'un autre officier, d'abord soupçonné, devait être mis hors de cause. Il établit que c'est sur la dénonciation de la Sûreté générale elle-même que cette surveillance de deux officiers a eu lieu. Ce fut d'abord le colonel Sandher, chef du bureau des renseignements qui l'exerça ; et plus tard, le colonel Picquart, son successeur, ne fit que suivre son exemple.

M. Mimerel termine en défendant le colonel Picquart d'avoir fabriqué le faux qu'on lui avait imputé, ou dont on lui reproche simplement aujourd'hui d'avoir fait usage. Il insiste sur la connexité des faits relevés à l'encontre de Picquart et de Leblois, et adjure la chambre criminelle de faire juger tous ces faits par les mêmes juges, c'est-à-dire par une même juridiction.

Quels que soient les juges devant lesquels vous renverrez le lieutenant-colonel Picquart, il comparaîtra devant eux, dit en terminant le défenseur, avec l'âme sereine d'un homme qui a fait le sacrifice de tout son avenir et de toute sa liberté à une cause de vérité et de justice.

Quoi qu'il arrive, il gardera le témoignage de sa conscience et l'estime des principaux parmi ceux qui sont les dépositaires de notre patrimoine de gloire.

L'audience est levée à cinq heures et renvoyée à demain pour les conclusions du procureur général Manau.

Correspondance Belge

Sinistres maritimes. — De notre correspondant d'Anvers :

On a de très vives inquiétudes sur le sort des steamers et des voiliers dont les noms suivent. Il est à remarquer que tous ces bâteaux étaient en mer lors des récentes tempêtes du mois de février et on conserve peu d'espoir de les voir réapparaître.

Il y a d'abord le *Port Melbourne*, parti le 26 janvier de New-York, pour Londres et dont on a plus eu de nouvelles. L'*Areza*, qui a levé l'ancre à la même date dans le port de Portland, en destination de Londres.

L'*Oberon* parti de Baltimore à la fin du mois de janvier. L'*Alleghany* parti de New-York, le 19 janvier, pour Douvres. Le *Croft ter* parti de New-York à Leith. *Dora Forster* parti de Savannah, le 23 janvier pour Liverpool. Le *City of Wakefield* se rendant de Ship Island à Rotterdam.

Le *Pichon* parti de Newport News, le 26 janvier et se rendant à Norfolk. Le *Langihon* parti du même port que le précédent et se rendant à Copenhague. L'*Abaggia* venant d'Alger et se rendant à New-York. Enfin le *Ministre Maybach* parti de New-York le 25 janvier et se rendant à Hambourg.

Si tous ces sinistres sont confirmés, ils entraînent la mort d'au moins 150 personnes.

Vol dans une banque. — Un vol perpétré avec une incroyable audace a été commis, hier à midi, à la banque d'Anvers. Un encaisseur de la ferme Samuel et Friedeberg, une des plus importantes maisons en céréales de la place, avait encaissé 20.000 francs à la Banque Legrelle et avait été chargé par ses patrons d'aller verser cette somme à la Banque d'Anvers. L'encaisseur mit soigneusement l'argent dans son portefeuille qu'il [illegible] que d'Anvers. Le local était rempli d'une foule bruyante et affairée.

L'encaisseur se mit en devoir de compter la somme et sortit pour ce faire les billets un à un de son portefeuille. L'argent formant de petites liasses fut déposé devant lui à la portée de la main de l'employé de la banque. En ce moment, quelqu'un passa à ce dernier, par dessus la tête de l'encaisseur, une action quelconque. L'employé prit la pièce, y jeta un coup d'œil, puis la remit à son propriétaire en disant : « Faut la faire viser, Monsieur, à tel guichet. » L'inconnu grogna une réponse qui ressemblait à une approbation et reprit l'action.

Au même instant, l'encaisseur sentit qu'on le bousculait et entrevit comme dans une vision une main qui rapide comme l'éclair s'empara de quelques liasses de billets de banque ; aussi, la tête un peu à l'envers, le pauvre diable porta instinctivement la main sur son portefeuille, puis la notion vraie de la situation lui étant revenue, il poussa un cri d'alarme, prit son portefeuille, bondit vers la porte et courut comme un fou dans la rue. Il était trop tard, le voleur avait disparu, mais en cet instant la victime aperçut le monsieur qui avait remis l'action à l'employé.

Le quidam se sentant observé prit la fuite et sauta sur un omnibus qui passait. L'encaisseur ne fit ni une ni deux, prit ses jambes à son cou et courut derrière le véhicule ; quand il l'eut rejoint, il sauta dessus au risque de se rompre les os et prit son individu au collet; on juge de l'émoi des voyageurs. Quand l'encaisseur leur eût expliqué son cas on lui vint en aide et le monsieur fut conduit triomphalement en omnibus au bureau de police. Bien entendu, il y protesta avec indignation contre le traitement qu'on lui faisait subir. Il a refusé de donner son nom, mais il a avoué qu'il est de nationalité anglaise.

Il prétend ne pas connaître le voleur des billets de banque. D'après ses affirmations il est venu ce matin à Anvers. Il aurait passé la nuit à Bruxelles en compagnie d'une femme. Malgré ses protestations, il a été maintenu en état d'arrestation et le parquet a été prévenu. La somme volée s'élève à douze mille francs.

Huit mille francs n'étaient pas encore sortis du portefeuille au moment du vol. Disons encore que l'individu arrêté, après avoir repris son action des mains de l'employé, ne s'est pas représenté pour faire viser la pièce. Toute la police est sur pied dans toutes les sections pour rechercher le voleur.

Nouvelles de l'extérieur

L'ÉMIGRATION ITALIENNE

Rome, 2 mars. — Nous annoncions hier que le nombre des sujets italiens, émigrés en Lorraine, depuis quelques semaines, dépasse plus de mille.

Les nouvelles de Suisse nous montrent que cette formidable émigration continue et s'étend à toutes les classes de la population. Dans la seule localité de Goldau, canton de Schwyz, des trains spéciaux ont amené dans la seule journée d'hier 250 italiens émigrants.

Où s'arrêtera cet exode ?

Le nombre des jeunes gens italiens, réfractaires au service militaire s'élève à 260,000.

L'IMPOT EN ANGLETERRE

Londres, 2 mars. — Le problème financier va se poser en Angleterre, comme en bien d'autres pays, à cause de l'accroissement des dépenses militaires et navales.

Le *Times* plaide contre toute augmentation de l'impôt sur le revenu qui est de 3 25 0/0 en ce moment, qui n'a jamais été au-dessous de 2 45 0/0 depuis 1881. C'est, en pleine paix, dit le *Times*, un véritable impôt de guerre.

Le journal de la Cité ose donc demander le rétablissement du droit d'un shilling à l'entrée sur le blé et d'un sou par livre sur le sucre. Mais il ne se dissimule pas que ces mesures seraient impopulaires.

LA CRISE ESPAGNOLE

Madrid, 2 mars. — On ne peut rien prévoir encore au sujet de l'issue de la crise. La situation est très difficile, car si les Chambres sont dissoutes, il sera impossible de résoudre les problèmes financiers les plus urgents. Parmi ces problèmes financiers se pose la question de la dette de Cuba. Les coupons échéant en avril ne peuvent pas en effet, être payés sans une décision des Chambres.

Hier, des coupons de Cuba ont été présentés à la Caisse des dépôts pour signalement de paiement mais les employés ont répondu qu'ils ne pouvaient rien faire en l'absence d'ordres.

Le ministre des finances avait déjà rédigé un projet de loi demandant un crédit pour le paiement des intérêts des dettes coloniales, mais les Chambres ayant suspendu leurs séances, ce projet n'a pu être présenté.

UNE IMPRIMERIE ELECTRIQUE

Londres, 2 mars. — On vient d'essayer à Craydon, en Angleterre, une « imprimerie électrique sans encre ». L'inventeur, M. W. F. Green, a fait la démonstration de son système devant un public de savants et de journalistes qui ont été émerveillés. Jugez donc une machine à imprimer... sans encre d'imprimerie. On ne donne pas la description de la machine qui est un peu compliquée.

Mais on avance que le papier dont se sert l'inventeur est soumis au préalable à un traitement chimique spécial, grâce auquel, dès qu'il est mis dans la presse en contact avec les caractères stéréotypés, un courant électrique traverse le papier, décompose par électrolyse le léger vernis chimique en y laissant très distinctement, tracée en noir indélébile, l'empreinte du mot, de la phrase ou de l'alinéa désiré.

On ajoute que le nouveau procédé, — qui appelle certaines améliorations, — est néanmoins, dès à présent, assez perfectionné pour permettre d'intéressants essais pratiques. Ainsi l'invention est caractérisée par la possibilité d'éviter l'encre et de faire apparaître les caractères en noir sous l'influence du courant électrique.

Faits Divers

HORS RÉGION

TRIPLE SUICIDE

Paris, 2 mars.— Ce soir, à 9 h. les locataires 34, de la rue Duouédic, incommodés par une forte odeur d'acide carbonique qui semblait s'échapper d'une chambre occupée par Mlle Madeleine Descogni, firent ouvrir la porte par un serrurier.

On trouva étendus au milieu de la pièce, à côté d'un réchaud allumé, les corps de Mlle Descogni, âgée de 23 ans, d'une de ses amies connue sous le nom de Berthe, âgée de seize ans, demeurant 49, rue Duouédic, et d'Edgard Guenin, âgés de 19 ans, habitant boulevard Saint-Marcel, 55.

Tous les trois respiraient encore. Ils ont été transportés à l'hopital Broussais où l'on espère les sauver.

On ignore les motifs qui ont poussé ces jeunes gens à se réunir pour se suicider.

VENGEANCE DE FEMME

Paris, 2 mars. — Un ouvrier parqueteur, M. Auguste Maillet, âgé de trente-deux ans, habitant en garni, rue Crozatier, avait rompu, il y a quelque temps, avec une brodeuse, Mlle Marguerite Coutier, âgée de vingt-neuf ans, demeurant 59, rue du Faubourg-Saint-Antoine, qui essaya, mais vainement, de reprendre la vie commune; elle jura alors de se venger.

En effet hier, elle se postait avenue Daumesnil, sur le passage de son ancien amant, et tirait à bout portant sur celui-ci un coup de pistolet chargé avec [illegible] Mollet, qui se roulait à terre en poussant des cris déchirants, fut transporté à l'hôpital Saint-Antoine. Son état est très grave.

Terrible drame de la Misère

Paris, 2 Mars. — Un drame navrant s'est déroulé dans l'après-midi d'hier, impasse St-Sébastien, sorte de ruelle qui s'étend entre la rue Saint-Sébastien et le boulevard Voltaire et composée de maisons pauvres, à l'aspect minable.

Au n° 26 de l'impasse, au premier étage d'un immeuble misérable, habitaient dans un logement composé de deux pièces et d'un loyer annuel de deux cents francs, les époux Pierre et leurs trois enfants.

Le mari, paveur de son état, gagne 4 francs par jour, quand il travaille. Or, longtemps le malheureux était resté sans ouvrage, et depuis quelques jours seulement il avait un emploi. Sa femme, Louise, âgée de trente-huit ans, élevait ses trois enfants : Valérie, âgée de dix ans ; Alice, de huit ans, et Emile âgé de quinze mois seulement. Quand elle le pouvait, Mme Pierre faisait des ménages.

Depuis deux ou trois jours, la pauvre femme se montrait inquiète. Son changement d'attitude ne passa pas inaperçu, et plusieurs voisines lui en firent la remarque.

Hier matin, après le départ de son mari, elle descendit à une crémerie voisine, où elle ne prit qu'un demi-litre de lait pour ses enfants, alors que de coutume elle en achetait un litre. Comme la marchande s'étonnait, Mme Pierre s'éloigna vivement sans répondre.

Elle monta chez elle, et on ne la revit plus de la journée. Dans l'après-midi, un voisin crut entendre des cris, des gémissements, mais, ceux-ci ayant brusquement cessé, il n'y attacha aucune importance.

A sept heures et demie, en rentrant de son travail, M. Pierre fut tout surpris de ne pouvoir ouvrir la porte de son logement. Il frappa à différentes reprises, mais en vain.

Inquiet, il redescendit et dit à la concierge :

— Que se passe-t-il donc ? Ma porte est fermée. N'avez-vous pas vu ma femme ?

Sur la réponse négative qui lui fut faite et en entendant les déclarations du voisin qui avait perçu des cris, le pauvre homme ne douta plus qu'un drame s'était déroulé dans son logis. En toute hâte, il courut prendre une échelle, l'appliqua contre le mur. Parvenu à la hauteur d'une fenêtre de son logement, il enfonça un carreau, fit jouer l'espagnolette et entra dans la salle à manger.

Il passa vivement dans la chambre à coucher. Il aperçut sa femme qui avait roulé de son lit sur le plancher et s'était blessée à la tête contre un réchaud qui brûlait encore. Mme Pierre avait le visage à demi carbonisé. Deux autres réchauds se consumaient au milieu de la pièce.

Sur le lit gisaient la petite Alice et le petit Emile dont les traits étaient convulsés et qui ne donnaient plus signe de vie. La jeune Valérie, la troisième enfant, avait roulé dans la ruelle. Les trois enfants et la mère étaient revêtus de leurs meilleurs effets et avaient du linge propre sur le corps.

Affolé, M. Pierre appela au secours. Il fallut démolir la barricade de planches et de chaises que Mme Pierre avait élevée contre la porte.

La concierge et les voisins accoururent, et, tandis qu'ils donnaient les premiers soins aux victimes dont les corps étaient encore chauds, on allait chercher un médecin. A son arrivée, et après un examen sommaire, le praticien ne put que constater le quadruple décès.

Ce drame terrible ne peut être attribué qu'au profond dénûment dans lequel se trouvait la famille Pierre. C'est lasse d'endurer les cruelles souffrances de la faim que la pauvre femme a décidé de mourir et d'entraîner avec elle dans la mort ses pauvres petits.

La douleur de M. Pierre est atroce et on a été obligé de surveiller le malheureux dans la crainte qu'il n'attentât à ses jours.

Ce drame a causé une grande émotion dans le quartier populeux où la famille Pierre était estimée.

LA GRÈVE DES FAIENCIERS A SAINT-AMAND

La journée de jeudi a été aussi calme que celle de mercredi et la raison en est la même : il n'y avait pas de gendarmes à cheval pour exciter les ouvriers et ouvrières, conséquemment pour amener du désordre.

Le citoyen Gustave Devernay, arrivé de bonne heure à St-Amand, s'est aussitôt mis en rapport avec MM. Sirot, maire, Davaine, conseiller général et Lepez, député.

MM. Lepez et Devernay se sont rendus dans l'après-midi auprès de M. le Procureur de la République à Valenciennes.

Ils ont demandé avec insistance la mise en liberté de la femme Dutrieux et du citoyen Crombez.

Malgré tout son bon vouloir, M. le procureur n'a pu acquiescer à cette requête, mais il a offert aux délégués des grévistes de partir immédiatement pour Douai et d'y faire transférer les condamnés, aux fins de précipiter les conséquences de l'appel qui a été interjeté.

Devernay et M. Lepez ont chaleureusement remercié M. le Procureur qui s'est, en effet, aussitôt rendu auprès de M. le Procureur général.

Nous croyons savoir que, lundi, les affaires Dutrieux et Crombez seront appelées et il est probable que la Cour, tenant largement compte des circonstances de la cause et des antécédents irréprochables des accusés, relaxera ceux-ci, tout au moins avec le bénéfice du sursis.

Le citoyen Devernay a fait part du résultat de ses démarches au Comité de la grève qui lui en a témoigné sa vive reconnaissance. Il a quitté Saint-Amand à 6 heures pour se rendre à une réunion à Loos, encore au bénéfice des grévistes.

Le citoyen Siauve chez M. Sirot

Appelé par dépêche de M. Sirot, maire de Saint-Amand, et du Comité de la grève, le citoyen Siauve s'est rendu à 5 h. 1/2 chez M. Sirot.

L'entrevue a été des plus cordiales. MM. Lemire, rédacteur au *Progrès du Nord*, et Baptiste Victor, secrétaire général du syndicat des Faienciers, y assistaient.

M. Sirot a demandé au citoyen Siauve s'il n'entrevoyait pas une issue possible au conflit.

— « Je ferai, pour ma part, a répondu Siauve l'impossible, afin d'amener l'apaisement. Demandez aux patrons de faire seulement un quart du chemin. Cette grève est toute patronale. C'est l'entêtement des directeurs et des actionnaires qui la prolonge. Si ceux-ci consentent à quelques sacrifices d'amour propre, je me crois autorisé à déclarer que les ouvriers agiront de même de leur côté. *Mais nous ne voulons pas de victimes.* »

— Je comprends très bien cela, a répliqué M. Sirot. C'est sur des questions d'amour-propre réciproque qu'on discute. Il faudrait se placer à un point de vue plus élevé ».

— « En effet, dit Siauve, il faudrait considérer les intérêts du petit commerce lésés par la grève... »

— « C'est vrai, interrompt le Maire. J'ai précisément reçu une délégation de petits commerçants qui m'a profondément ému, en m'expliquant la déplorable situation qui lui est créée. »

— Il y a eu en ces derniers jours, ajoute M. Lemire, des protêts en quantité ici. »

— « Le mal est constaté. Cherchons plutôt le remède. Les patrons sont-ils donc si irréductibles, si intransigeants qu'il ne soit pas possible de tenter un nouvel effort, demande Siauve...

— « Je vais télégraphier, répond M. Sirot et demander une entrevue pour demain à Lille. »

MM. Sirot, Lemire, Siauve et Victor-Baptiste échangent ensuite leurs vues sur la solution possible du conflit, après quoi l'on [illegible] Siauve se rendre près des familles des victimes et à la réunion du Comité.

Chez les victimes

Le citoyen Siauve visite la famille Dutrieux et là, viennent le retrouver plusieurs membres de la famille Crombez. Notre rédacteur en chef rassure tous et toutes de son mieux.

— « Vos parents vous seront bientôt rendus », dit-il.

Il raconte les démarches de M. Lepez et de Devernay à Valenciennes et annonce qu'il se rendra vendredi matin à Douai pour désigner un avocat d'appel.

Les enfants Dutrieux et Crombez pleurent. La foule s'amasse vite. Les mains se tendent vers Siauve. Le spectacle est poignant.

Au Salon Amandinois

Siauve se dégage enfin pour se rendre au Salon Amandinois. La foule lui fait escorte, en chantant, maintenant.

M. Lepez, au dévouement duquel il est de notre devoir de rendre hommage est venu conférer avec le Comité de la Grève. Siauve le remercie de ses démarches.

— « Quoique nos opinions diffèrent, lui dit-il, je sais bien, Monsieur le député, qu'il est un terrain où nous nous rencontrerons toujours : celui de la Justice ! »

Les citoyens Baptiste et Siauve rendent ensuite compte de leur démarche au Comité de la grève, mais, à ce moment, les ouvriers mis à l'index à l'usine Folscheid demandent à entretenir notre rédacteur en chef.

On les fait entrer et l'un deux remet la lettre suivante :

Saint-Amand, 2 mars 1899.

A notre ami Siauve-Evausy,

Camarade,

Nous, soussignés, que la société Folscheid a mis à la porte, venons vous dire ceci :

Nous ne voulons pas être plus longtemps pour nos camarades une cause de misère.

Que l'usine leur soit donc rouverte !

Nous autres, nous aimons mieux mourir de faim avec les nôtres, plutôt que d'être la cause de tant de misère.

Nous vous demandons de dire cela à MM. Folscheid et Cie et à M. le Maire de Saint-Amand.

Merci de ce que vous avez fait et ferez encore pour nous.

Vos amis dévoués,

HORNEZ Edmond, H. LARIVIÈRE, OLIVIER Alfred, PERSIAUX Henri, DELCROIX Casimir, DUTRIEUX Jules, DUVIVIÉ Henri.

La Réponse du Comité

Le citoyen Siauve donne lecture de cette lettre, étreint d'une vive émotion. TOUS les membres du Comité protestent.

— « Jamais, dit Baptiste Victor, nous n'accepterons ce sacrifice. Citoyen Siauve, nous allons leur répondre ! »

.... Et séance tenante, la lettre suivante est rédigée :

Saint-Amand, 2 mars.

Camarade Siauve,

Vous nous avez lu la lettre de nos camarades mis à l'index chez MM. Folscheid et Cie.

Leur désintéressement nous touche, mais nous souffrirons de la faim avec eux plutôt que de travailler sans eux.

Vous voudrez bien dire cela à MM. Folscheid et Cie et à M. le Maire.

Pour le Comité :
Le secrétaire général,
BAPTISTE, Victor.

Le citoyen Siauve prend acte de ces deux déclarations et déclare qu'il en réfèrera aux intéressés.

La réunion

La salle de conférence est bondée. On acclame Siauve à son passage.

Notre rédacteur en chef raconte les démarches de M. Lepez et de Devernay qu'il remercie au nom des grévistes (Vifs applaudissements).

Il dit son entrevue avec M. Sirot qu'il a trouvé très dévoué aux intérêts des ouvriers et des petits commerçants et il annonce que, vendredi matin, il se rendra à Douai, pour contribuer à la libération des victimes d'une répression injustifiée. (Applaudissements).

— « Espérons, conclue-t-il, que cette grève douloureuse pour tous, va prendre fin. Les sentiments de conciliation ont fait un grand pas aujourd'hui. J'aiderai de tous mes moyens pour qu'ils aboutissent et j'ai confiance car il me semble impossible que vos patrons se montrent moins transigeants que vous. »

On fait fête à l'orateur qui annonce que le *Réveil du Nord* a déjà envoyé six cent quatre-vingts francs de secours et que, lundi, sans doute, il pourra mettre une somme supérieure encore à la disposition des grévistes.

La séance est ensuite levée et Siauve va entretenir avec M. Lepez qui déclare hautement que, pour sa part, il ne négligera rien pour précipiter la solution du conflit.

INTERPELLATION A LA CHAMBRE sur la Grève de Saint-Amand

(De notre correspondant particulier)

Paris, 2 mars. — Le citoyen Zévaès, député de l'Isère, voulait déposer, hier, à la Chambre, une demande d'interpellation sur la grève de Saint-Amand. Il y a momentanément renoncé, se proposant de faire une démarche avec MM. Basly et Dron auprès de M. le Président du Conseil des Ministres.

Nous apprenons d'autre part que M. Charles Dupuy, saisira demain, au Conseil, ses collègues de cette question.

Un Meeting à Saint-Amand

Enfin, ainsi que nous l'annonçons en première page, un grand meeting aura lieu à Saint-Amand, dimanche prochain, avec le concours des députés Fournière et Lassalle.

Le citoyen Siauve-Evausy présidera cette réunion qui sera certainement superbe et fructueuse.

En attendant que les amis envoient au *Réveil*, DES SOUS, beaucoup de sous ; il en faut pour donner du pain à quatre mille personnes !

Emile RAYMOND.

Le mouvement de solidarité

Fédération locale des Syndicats ouvriers de Lille et environs. — Tous les délégués des syndicats adhérents, ainsi que tous les secrétaires des syndicats ouvriers sont instamment priés d'assister à la réunion de la Fédération qui aura lieu aujourd'hui 3 mars à 8 h. 1/2 très précises afin de discuter la grève de St-Amand et le 1er Mai.

Il importe que tous soient présents à cette importante séance, afin de s'occuper sérieusement de nos frères qui luttent contre le patronat.

Un ordre du jour

Le Comité central de la section Lilloise du Parti ouvrier a décidé, à l'unanimité, dans sa réunion du 2 mars, d'envoyer, comme 1er versement, au comité de la Grève de Saint-Amand, la somme de cent francs.

Le syndicat des mouleurs de Lille a, en outre décidé en assemblée générale d'adresser aux grévistes un premier secours de vingt francs.

Pour les grévistes

7e LISTE

Liste n° 1 remise par Crépel du Comité d'Emmerin	1,25
Liste n° 2 remise par Tonneau Désiré du Comité d'Emmerin	9,90
Liste n° 3 remise par Arthur Roussel du Comité d'Emmerin	8,85
Depaepe	0,50
Varin	0,50
Picavez	0,50
Frémeaux	0,50
A bas la Calotte	0,50
Anonyme	0,50
Un estropié (Mont-de-Terre)	1,00
Savary	1,00
Gay	0,10
Nevelle	0,50
Gay	0,10
J. Marlin	1,00
P. D. du Comité de Saint-Maurice	2,00
Deux pères de famille à Don	1,20
Brizzolara-Taisne à Somain	3,60
Les ouvriers du dépôt des tramways du Pont-du-Lion-d'Or	7,50
Les becs salés des tabacs (2e versem.)	1,85
Bernard à Marchiennes	10,00
Du Très Cher Frère Flamidien	4,65
Après un convoi civil	1,75
Modeste obole d'un socialiste municipal	1,00
A. T. un ami de Devernay	1,00
Les peignerons de chez Isaac Holden à Roubaix	8,20
Le Comité central de la section lilloise du Parti ouvrier	100,00
Le Syndicat des Mouleurs de Lille et des environs	20,00
Quête faite après une chanson chez Beaurepaire, à Fives	3,60
F. Beaurepaire, conseiller municipal	1,00
Em. Duval, employé d'octroi	1,00
Deux médecins	5,00
Total	198,95
Report des listes précédentes	981,25
Total général	1180,20

Le Crime d'un Frocard A LILLE

L'INSTRUCTION

L'instruction suit son cours régulier, malgré le mutisme du Frère Flamidien et les entraves que son défenseur voudrait mettre dans la marche de l'affaire.

Hier matin, M. Fruchart, le concierge de l'Ecole des frères, a été entendu par M. Delalé.

Ce témoin est revenu dans l'après-midi, au cabinet du juge d'instruction, pour compléter sa déposition.

M. Fruchart a maintenu très énergiquement sa première déclaration, affirmant que, dès le lundi 6 février, il avait sur l'ordre des frères, exercé une surveillance à l'entrée de l'établissement, et qu'il pouvait certifier l'impossibilité à qui que ce fût d'y avoir introduit le cadavre de la victime de Flamidien.

Aujourd'hui, M. Delalé entendra une dizaine de témoins. Quelques confrontations seront peut-être nécessaires.

Quant à Flamidien, il ne sera interrogé que lorsqu'il sera décidé à parler.

En attendant, il est employé à faire des écritures à la Maison d'arrêt.

Dans ses moments de récréation, il égrène un formidable chapelet.

Depuis quelques jours, on lui distribue un demi litre de vin.

Encore un émule de Flamidien !

Après le chanoine Zarri, dont nous signalions dernièrement les exploits flamidiens, voici un nouvel émule du « cher frère » de la rue de la Monnaie. Il s'agit de l'abbé Bailly, que le tribunal de la Seine vient de condamner à *un an de prison* pour actes odieux commis sur des garçons.

Au mois d'août dernier, l'abbé Bailly rencontrant trois petits garçons, dans une rue de Paris, entra en conversation avec eux, leur donna des gâteaux, des sous et les engagea à aller le trouver le lendemain, à son domicile, qu'il leur indiqua.

Les garçonnets, attirés par l'appât des gâteaux, allèrent naïvement au rendez-vous.

L'abbé Bailly les fit boire, puis il se livra sur eux à des actes flamidiens...

Comme nous le disons, plus haut, ce sadique ensoutané, non moins abject que le frère à barbette de la porcherie de la Treille, vient d'être condamné, par le tribunal de la Seine, à un an de prison.

Les cléricaux de Lille ont sans doute oublié de faire figurer le nom de l'abbé Bailly, sur les affiches qu'ils ont fait ces jours derniers, placarder en ville.

C'est une erreur à réparer et la *Croix* s'en chargera sans doute à bref délai, à moins qu'elle n'attende d'autres noms d'ensoutanés pour compléter la liste. Ça ne tardera guère, car la chronique des tribunaux fournit chaque jour, une abondante moisson de condamnations de frocards, fervents adeptes des mœurs flamidiennes.

LES CRIMES DES ENSOUTANÉS

Les défenseurs du frère Flamidien continuent à prendre des airs ahuris. A entendre leurs dénégations, à contempler leur pantomime indignée, il semblerait que la robe des instituteurs congréganistes n'ait jamais été effleurée d'un soupçon.

Au témoignage de M. Duruy, ministre de l'instruction publique sous l'Empire, qui attribuait en matière d'attentats aux mœurs, une criminalité *vingt-cinq fois* plus forte aux instituteurs congréganistes qu'aux maîtres laïques, ils opposent de prétendues statistiques.

Ces statistiques ont d'ailleurs l'inconvénient de viser toutes sortes de délits. Or, en ce qui regarde le vol, l'escroquerie, le vagabondage, la filouterie, par exemple, serait-il équitable de comparer les chiffres afférents aux curés, moines et frères, bien payés, logés, nourris, éclairés, chauffés aux dépens de la masse, soustraits à la majeure partie des difficultés de la vie, serait-il juste de mettre le nombre des délinquants congréganistes en balance avec le nombre des laïques poursuivis à raison des mêmes faits ?

Autre chose encore : On ne devient curé ou congréganiste qu'après sa majorité, de sorte que la masse des délits commis entre l'âge de discernement et la majorité vient enfler arbitrairement la criminalité imputée aux laïques.

D'ailleurs nous avons fait mieux que d'alléguer des statistiques, nous avons cité des noms et des condamnations.

Nous avons donné des relevés de condamnations très incomplets, il est vrai, mais suffisamment éloquents *néanmoins*.

Que les défenseurs de Flamidien, que les ennemis de l'Ecole nationale laïque, que les desservants de l'autel de Saint Léotade, essayent de nous opposer les défaillances des instituteurs laïques.

Ils ne s'y hasarderont pas, assurés qu'ils sont que ces monstruosités sont infiniment rares parmi les laïques et encore les neuf dixièmes de ces prétendus laïques sont-ils d'anciens congréganistes ou ont-ils contracté eux-même leur ignoble vice à l'école congréganiste.

Le but des Ignorantins

Si la haute valeur de l'enseignement et de l'éducation morale que l'on donne dans les Ecoles congréganistes compensait les risques de souillure, on comprendrait encore l'aveuglement de certains pères de famille.

Mais, de leurs propres aveux, il résulte que les Frères n'ont en vue ni l'instruction, ni la perfection morale de leurs élèves. Chez eux tout est subordonné à l'inoculation du catéchisme romain, à empreindre les jeunes cerveaux d'une Théogonie extravagante, à préparer l'abêtissement et l'asservissement général.

Qu'on lise plutôt ces courts extraits empruntés aux manuels de ces congrégations.

Extrait de la *Conduite des Ecoles*, édition nouvelle, page 110 et suivantes :

« On doit se persuader que l'étude du catéchisme, c'est-à-dire de la religion, a pour objet la plus vaste de toutes les connaissances, quelqu'habile que l'on soit dans cette science divine on acquiert toujours de nouvelles lumières, et plus on apprend, plus on sent la nécessité de s'instruire.

« Il faut donc préférer l'étude du catéchisme à tout autre soin moins importante : se convaincre devant Dieu que cette étude doit tenir le premier rang dans l'acquisition des talents qu'un frère doit posséder, que l'écriture, l'arithmétique, etc. ne sont que des accessoires à la fin principale de notre état, et que, sans les négliger parce qu'elles entrent dans les vues de la Providence, il ne faut jamais sacrifier la plus étroite de ses obligations au désir de devenir bon écrivain.

... « Le formateur observera à son élève que la principale fin qu'il doit se proposer dans son emploi n'est pas d'enseigner aux enfants à lire, écrire et calculer, mais de les instruire des vérités du salut et leur donner une éducation chrétienne. S'il ne remplissait pas cet objet, fut-il un grand maître pour l'enseignement de toutes les autres sciences, il manquerait le but qu'on s'est proposé dans cet établissement des Ecoles chrétiennes ».

Voici maintenant un extrait d'une circulaire du supérieur général des Frères, en date :

« Quoique nous connaissions parfaitement combien est ardent et sincère le zèle qui anime nos chers et bien-aimés frères pour tout ce qui concerne la bonne éducation des enfants, nous serons toujours heureux, quand l'occasion se présentera, de les engager à soutenir dignement leur courage pour l'enseignement du catéchisme et de la pieuse récitation des prières, c'est là la première et la plus essentielle de nos obligations. Des enfants qui répondent bien au catéchisme, qui savent bien les prières et qui récitent pieusement, avec accord et modestie, seront toujours à nos yeux la gloire et l'honneur des frères des écoles chrétiennes. »

On le voit, il s'agit dans les écoles congréganistes de préparer, non des hommes, non des êtres de raison, non des Français, mais des catholiques, des sujets, des résignés, des soldats de Rome.

Et le résultat est souvent pire. On vient de le voir à Lille, par le forfait de Flamidien.

FÉLICITATIONS A M. LOUBET

L'*Amitié et Fraternité* de Dunkerque, a adressé la lettre suivante à M. Loubet ;

Monsieur Emile Loubet, président de la République, palais du Petit Luxembourg. Paris.

A l'unanimité, les francs-maçons de la loge écossaise, n° 313, l'*Amitié et Fraternité*, réunis à l'Orient de Dunkerque, le 26 février 1899, stigmatisent les manœuvres anti-patriotiques, anti-françaises et anti-républicaines des prétendus patriotes, des prétendus Français et des prétendus républicains qui, en faisant insulter quotidiennement le chef de l'Etat, insultent la France démocratique toute entière ; ils prient Monsieur le Président Emile Loubet d'agréer l'expression de leur attachement passionné au gouvernement de la République et de leur respect pour la personne de celui qui le représente depuis le dernier Congrès.

Par mandement de la Loge :

LE VÉNÉRABLE,
Membre du Conseil Fédéral de la Grande Loge de France.

***

Le comité radical de Somain nous prie d'insérer la lettre suivante qu'il a adressée au président de la République :

A Monsieur Loubet, président de la République.

Monsieur le Président,

Les membres du comité républicain radical de Somain, réunis en assemblée générale du 26 février, saluent d'autant plus volontiers votre élévation à la première magistrature de la République qu'elle a soulevé la rage de la réaction qui se dit républicaine.

Le langage si républicain de votre message a fait renaître l'espérance dans nos cœurs.

Aussi, plus confiants que jamais en l'avenir d'une République démocratique, nous lutterons encore avec plus d'énergie, à l'écrasement de la puissance de l'or, qui a presque soumis en entier notre beau département.

Vive la République !! Vive Monsieur Loubet !!!!

Nous vous prions, Monsieur le Président, d'agréer l'expression de tout notre respect et de notre entier dévouement à la République.

Pour le comité : le président,
BRIZZOLARA.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du Jeudi 2 mars 1899

Ministère public : M. WAGON, substitut.

AVORTEMENT ET COMPLICITÉ A MAUBEUGE

1° Mathilde-Julie Moreau, femme Lelande, âgée de 38 ans, sage-femme, née et demeurant à Maubeuge, est condamnée à **5 ans de prison.**

2° Irma-Marie Gibon, femme Joveniaux, âgée de 34 ans, née à Louvroil, ménagère au même endroit, est condamnée à **1 an de prison.**

3° Maria Bertrand, âgée de 19 ans, journalière, née et demeurant à Maubeuge, est **acquittée.**

4° Elise-Léocadie Buton, âgée de 34 ans, née à Taisnières-sur-Hon, ménagère, demeurant à Maubeuge, est **acquittée.**

Défenseurs : Mes A. Dhooghe, Ador, Delsaux, Pasqual.

COMPLICITÉ D'AVORTEMENT A LOUVROIL

Irma-Marie Gibon, femme Joveniaux, âgée de 34 ans, poursuivie dans l'affaire précédente, était en fuite, quand les huit autres femmes prévenues d'avortement, dans une session antérieure, comparurent également inculpées de complicité. Cette affaire a été jointe à la précédente.

L'AVORTEMENT DE DORIGNIES

Avant-hier a été transportée à l'infirmerie de la maison d'arrêt, pour y être écrouée, la jeune Emélie Detève, dont l'état sanitaire est plus satisfaisant.

Le Parquet l'interrogera incessamment au sujet du crime dont elle est inculpée.

Dernière Heure

GRÈVE DE TERRASSIERS

Aix-les-Bains, 2 mars. Les ouvriers terrassiers employés à la construction d'une voie de chemin de fer entre Aix-les-Bains et Chambéry, par la Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée, se sont mis en grève ce matin après s'être rassemblés aux Viviers, centre des travaux.

M. CONSTANS A PARIS

Constantinople, 2 mars. — M. Constans ambassadeur de France en Turquie, est parti aujourd'hui pour Paris par l'express.

On sait que M. Constans est candidat à l'élection à la présidence du Sénat, qui doit avoir lieu demain.

L'INTERPELLATION SEMBAT

Paris, 2 mars. — Comme on l'a vu dans notre compte-rendu de la Chambre, le citoyen Sembat a retiré aujourd'hui, en séance son interpellation sur la façon dont le gouvernement entend défendre la République contre les menées césariennes.

Le citoyen Sembat se réserve de reprendre prochainement son interpellation.

L'ÉLECTION THOMSON

Paris, 2 mars. — Demain viendra en discussion à la Chambre, le rapport de la commission d'enquête, tendant à la validation de l'élection Thomson.

M. Morinaud combattra les conclusions du rapport de M. Bos.

LA SITUATION EN CRÈTE

Marseille, 2 Mars. — Le « Saghmalien », courrier de Levant et de la Sude est arrivé ce soir, le calme complet règne en Crète.

NAUFRAGE D'UN VAPEUR

Londres, 2 mars. — Le vapeur *Labrador*, venant d'Halifax allant à Liverpool, et à bord duquel se trouvait Agoncillo, s'est échoué ce matin sur les rochers de Mackemie, par suite d'un épais brouillard.

Les passagers et l'équipage ont réussi à le quitter au moyen de chaloupes; l'une de ces embarcations a pu atterrir, les autres ont été recueillies par un vapeur allemand.

Le *Labrador* est considéré comme perdu.

LE CABINET DE M. LOUBET

Paris, 2 mars. — On annonce que le président de la République va nommer M. Olivier Sainsère, ancien directeur du personnel du cabinet et du secrétariat au ministère de l'intérieur, lors du passage à ce ministère de MM. Loubet et Barthou, actuellement conseiller d'Etat, directeur de son cabinet civil.

PERQUISITIONS A MARSEILLE

Marseille, 2 Mars. — Aujourd'hui des perquisitions ont été faites par M. Duclo, commissaire aux délégations judiciaires à la ligue des *Droits de l'Homme* et par un autre commissaire à la Ligue des Patriotes.

On n'a saisi que très peu de papiers

On ne signale aucun incident.

TROUBLES EN CHINE

Londres, 2 mars. — On mande de Berlin au *Morning Post* la nouvelle de nouveaux troubles dans la province de Shanting. Vingt villages chrétiens dans le district de Tan-Hang-Hein ont été détruits.

Les rebelles ont assassiné un grand nombre de chrétiens.

LES JÉSUITES EN ALLEMAGNE

Berlin, 2 mars. — Il y a quelques jours, la commission du budget qui avait rejeté le projet d'augmentation de la cavalerie et accordé seulement une partie de l'augmentation de l'effectif de l'infanterie demandée par le ministre de la guerre, le général de Gossler avait déclaré qu'il fallait arriver à une entente, et le prince d'Arembert, au nom des commissaires du centre catholique, avait répondu que son parti était disposé à une transaction.

Le compromis pour ainsi dire énoncé d'avance est aujourd'hui conclu entre le gouvernement impérial et les catholiques.

Le centre accordera la formation de dix nouveaux escadrons de cavalerie et les effectifs des bataillons d'infanterie à 584 hommes.

En échange le gouvernement ne s'opposera pas au retour des jésuites, sans cependant autoriser leurs établissements.

La même mesure sera applicable à d'autres ordres religieux.

TROUBLES SCOLAIRES EN RUSSIE

Saint-Pétersbourg, 2 mars. — Le mouvement scolaire s'étend de plus en plus à Saint-Pétersbourg et en province.

Les élèves des cours supérieurs de filles ont suspendu aussi leurs études.

Tous les établissements d'instruction supérieure de Saint-Pétersbourg sont fermés.

Les étudiants qui viennent pour se réunir sont aussitôt entourés par la police qui prend leurs noms et leur retire leurs cartes d'admission.

Les étudiants de l'institut technologique ont renoncé aujourd'hui à assister à leur bal annuel.

GRAVE ACCIDENT DU TRAVAIL

Paris, 2 mars. — Un grave accident s'est produit cette après-midi dans les magasins en réparation de la *Ménagère*, 20, boulevard Bonnes-Nouvelles. Trois ouvriers ont été blessés par la chute d'une cheminée.

Ce sont : Auguste Martinien, 36 ans, fractures à la jambe gauche; Pierre Eyle, 62 ans, contusions sur tout le corps et Pierre Jung, 23 ans. L'état de ce dernier est des plus graves.

Les trois blessés, après avoir reçu un premier pansement dans une pharmacie, ont été transportés à l'hôpital Lariboisière.

Les « Premiers-Paris » de ce matin

Sa bassesse d'âme

De M. CLÉMENCEAU, dans l'*Aurore*;

« Après le discours de M. Waldeck-Rousseau, la loi de M. Dupuy est une loi de faiblesse.

Pour mettre une puissance au service des oligarchies qui sont l'appui du trône d'un monarque, on a l'excuse de la tradition de l'intérêt dynastique.

Mais quand on émerge par un coup du sort des plus noires profondeurs de la foule, oublier d'où l'on vient, sacrifier le droit, la liberté, la justice, la loi, pour le plus grand avantage des puissances d'iniquité qui revendiquent sur l'homme le privilège de maîtrise n'est-ce pas là le signe indélébile de la pire bassesse d'âme ? »